

Déroulement de la procédure de révision allégée n°5 et calendrier prévisionnel



Prescription d'une 5^{ème} procédure de révision allégée : [Conseil de communauté du 22 juin 2023](#)



Début des études : rédaction de la note de présentation du projet, préparation des pièces révisées du PLUi rassemblé dans un dossier unique durée estimée de 3 mois

Organisation des modalités de la concertation
(mise en place d'un registre de remarques et des documents en lien avec l'étude à l'hôtel de communauté, informations BIM des communes et site internet CCPA; publication d'un article dans un journal départemental; possibilité d'adresser ses observations)

**Transmission à la MRAe du dossier cas par cas pour
l'évaluation environnementale
(2 mois : [octobre/novembre 2023](#))**



**Bilan de la concertation et arrêt des projets de révision allégée du PLUi en
Conseil de Communauté prévue [le 14 décembre 2023](#)**



**Réunion d'examen conjoint avec les PPA et rédaction d'un procès-verbal
d'examen conjoint : [fin décembre 2023/début janvier 2024](#)**



Organisation de l'Enquête Publique : [janvier /février 2024](#)



**Adaptations éventuelles du projet pour tenir compte des avis PPA et de
l'enquête publique**



**Approbation de la révision allégée N°5 du PLUi par délibération du Conseil de
Communauté : [mars 2024](#)**